



Aix en Provence

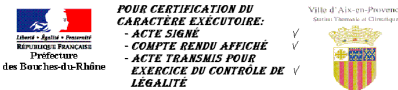
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-442**

Séance publique du

16 décembre 2014

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20141216-55802-DE-1-1_0
Date de signature : 17/12/2014
Date de réception : mercredi 17 décembre 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : TRAVAUX DE BRANCHEMENT AU RESEAU PUBLIC D'EAU POTABLE-FIXATION DES TARIFS POUR L'ANNEE 2015

Le 16 décembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/12/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Jules SUSINI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Jules SUSINI donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
Direction Générale des Services
Techniques
D.A.S.T Environnement Urbain et
Hydraulique

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DÉCEMBRE 2014

Nomenclature : 7.1
Decisions budgetaires

RAPPORTEUR : Monsieur Jules SUSINI
CO-RAPPORTEUR(S) : M. BRAMOULLÉ Gérard

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : TRAVAUX DE BRANCHEMENT AU RESEAU PUBLIC D'EAU POTABLE-FIXATION
DES TARIFS POUR L'ANNEE 2015- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Chaque année, il y a lieu d'actualiser les tarifs à appliquer aux travaux de raccordement au réseau d'eau potable de la Ville, réalisés à la demande des propriétaires.

Le tarif est calculé sur la base des conditions de prix fixés par les marchés d'aménagement et d'entretien, majorés de 10 % pour frais fixes, conformément à la réglementation en vigueur.

Les tarifs suivent le rythme de révision du bordereau de prix des marchés, et sont donc réévalués suivant ce rythme, dès que l'indice de révision de prix est connu. Les modifications de tarifs sont présentées à la décision de l'assemblée communale, conformément aux dispositions de l'article 14 du règlement d'assainissement en vigueur.

Le forfait (premier mètre) intègre la mise en place du chantier, la prise sur la canalisation principale, la fourniture et pose du regard.

Je vous propose de reconduire ces principes de tarification et de maintenir pour 2015 la tarification en vigueur en 2014, l'indice de prix du marché en cours n'ayant pas évolué (tableau en annexe).

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** les tarifs pour les travaux de branchements au réseau public d'eau potable, tels que détaillés ci-avant, applicables à compter du 1^{er} janvier 2015 ;
- **ADOPTER** le principe de révision des tarifs en cours d'année tel qu'annoncé ci-avant ;

- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale et Campagne à encaisser le produit de ces facturations.

DL.2014-442 - TRAVAUX DE BRANCHEMENT AU RESEAU PUBLIC D'EAU POTABLE-
FIXATION DES TARIFS POUR L'ANNEE 2015-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 51
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
Gérard DELOCHE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 17/12/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

<u>Catégories</u>	<u>Prestations</u>	<u>Tarifs HT</u> Majoration 10 % incluse (chiffres arrondis)	<u>Tarifs TTC</u> TVA taux 20 %
<i>Compteurs en 15 ou 20 mm</i>			
1- 1	Premier mètre sur branchement complet au réseau eau Potable pour un compteur Ø 15 ou 20	1 870,00 €	2 244,00 €
1- 2	Premier mètre sur branchement complet au réseau eau potable pour deux compteurs Ø 15 ou 20	1 963,50 €	2 356,20 €
1- 3	Premier mètre sur branchement complet au réseau eau potable grand regard et pose d'un compteur Ø 15 ou 20	1 870,00 €	2 244,00 €
1- 4	Plus-value pour mètre supplémentaire	152,00 €	182,40 €
<i>Compteurs en 30 ou 40 mm</i>			
2-1	Premier mètre sur branchement complet au réseau eau potable pour un compteur Ø 30 ou 40	2 090,00 €	2 508,00 €
2-2	Plus-value pour mètre supplémentaire	165,00 €	198,00 €
<i>Cas particuliers</i>			
3-1	Aménagement et installation pour un 2 ^{ème} compteur sur branchement existant (usage domestique ou compteur vert)	667,00 €	800,40 €
3-2	Pose d'un compteur dans regard existant (Ø 15 ou 20)	100,00 €	120,00 €
3-3	Pose d'un compteur dans regard existant (Ø 30 ou 40)	220,00 €	264,00 €

Concernant les prestations n'entrant pas dans le cadre des travaux courants listés ci-dessus, il est fait application des prix figurant sur le bordereau de prix de marchés en cours, augmentés de 10 % pour frais généraux, à savoir par exemple la réalisation d'un branchement pour un diamètre supérieur à 30 ou 40 DN, l'aménagement d'un regard et pose d'un compteur diamètre 150...